



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDPP des Bouches-du-Rhône
Direction départementale de la protection des populations

Bureau de la Prévention des Risques

Arrêté portant renouvellement d'agrément n° 2016-0012
de l'association « **APAVE SUDEUROPE SAS** »,
organisme de formation et de qualification du personnel permanent de sécurité incendie
des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône**

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R 122-17, R 123-11
et R 123-12 ;

VU le code de travail et notamment les articles L 920-4 à L 920-13 ;

VU l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions
générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les
établissements recevant du public ;

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la
construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques
d'incendie et de panique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2010 portant modification de l'arrêté du 2 mai 2005
relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de
sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande
hauteur ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de
Monsieur Christophe MIRMAND, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte
d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône à
compter du 24 août 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n°13-2020-DD4 du 25 août 2020 portant délégation de signature à
Madame Sophie BERANGER-CHEVET, Directrice départementale interministérielle de la
protection des populations des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral initial n° 13-2016-07-08-014 du 08 juillet 2016 portant agrément à
l'association « **APAVE SUDEUROPE SAS** » pour la formation et la qualification du personnel
permanent de sécurité incendie et d'assistance aux personnes des établissements recevant
du public et des immeubles de grande hauteur, modifié par les arrêtés préfectoraux
n° 13-2017-06-14-002 du 14 juin 2017 et 13-2019-05-20-017 du 20 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'agrément présentée le 22 mars 2021 par Monsieur Fabrice TOULZA, Responsable légal de la formation Prévention Incendie de l'organisme « **APAVE SUDEUROPE SAS** » ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Contre-amiral, Commandant le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) en date du 22 juillet 2021 ;

SUR PROPOSITION de la Directrice départementale de la protection des populations des Bouches-du-Rhône ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

L'agrément pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des services de sécurité incendie et d'assistance à la personne (S.S.I.A.P.) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent des services de sécurité incendie et d'assistance à la personne dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH) est accordé à l'association « **APAVE SUDEUROPE SAS** ».

L'agrément porte le n° 2016-0012 et est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les informations apportées par le demandeur sont les suivantes :

. Le représentant légal du centre de formation « **APAVE SUDEUROPE SAS** » est le président Philippe MAILLARD

. La directrice générale du centre de formation « **APAVE SUDEUROPE SAS** » est madame Catherine NOAILLY

. Le siège social et le centre de formation sont situés au :

- 8, rue Jean-Jacques Vernazza – Z.A.C. Saumaty-Séon – CS 60193 –
13322 Marseille Cedex 16

. La Société par Actions Simplifiée (SAS) est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille depuis le 30 juillet 2010 sous le n° 518 720 925

. Le numéro de déclaration d'activité de prestataire de formations attribué le 23 décembre 2011 par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région PACA est le 93 13 14062 13.

. Les listes des formateurs déclarés compétents pour la formation SSIAP et des formateurs experts « spécialité technique » sont annexées au présent arrêté.

ARTICLE 3

Tout changement en particulier de responsable légal, de formateur ou de convention de mise à disposition d'un lieu de formation ou d'exercices sur feu réel doit être porté à la connaissance de la Directrice départementale de la protection des populations des Bouches-du-Rhône et faire l'objet d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 4

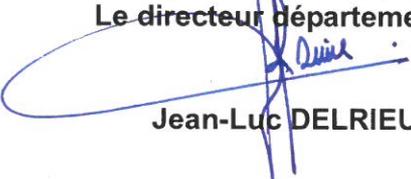
Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5

La Directrice départementale de la protection des populations des Bouches-du-Rhône, le Contre-amiral Patrick AUGIER, Commandant le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 09 AOUT 2021

**Pour le préfet, et par délégation
Pour la directrice départementale
de la protection des populations
Le directeur départemental adjoint**


Jean-Luc DELRIEUX

7 LISTE NOMINATIVE ET QUALIFICATIONS

Les formateurs d'APAVE sont TOUS salariés APAVE et à ce titre, ils sont affectés à des missions d'animation des formations SSIAP conformément aux **plannings** du centre de formation, à leurs compétences à leurs **statuts** au sein de l'entreprise; à leurs **qualifications**.

7.1 Formateurs Prévention SSIAP

NOM	Prénom	SSIAP1 Recyclage Remise à niveau	SSIAP2 Recyclage Remise à niveau	SSIAP3 Recyclage Remise à niveau
BARNAUD	Guillaume	X	X	X
CADDEO	Philippe	X	X	X
CAMPOCASSO	Bernard	X	X	X
CHAMPALEY	Stéphane	X	X	X
CHEVREAU	Philippe	X	X	X
CHIMIER	Philippe	X	X	X
COMTE	Pascal	X	X	X
DAUTRIAT	Gilles	X	X	X
DES	Christian	X	X	X
DESBATS	Laurent	X	X	X
DUROCHAT	Valérie	X	X	X
LUYAT	Jean-Marc	X	X	X
MACHICOANE	Dominique	X	X	X
PEANO	Jean-Michel	X	X	X
SIADOUS	Frédéric	X	X	X
SIMIAND	Jean-Baptiste	X	X	X
THAUVIN	Vincent	X	X	X
TOULZA	Fabrice	X	X	X
VUILLERMET	Vincent	X	X	X

7.2 FORMATEURS SPECIALISES TECHNIQUE

Nom	Prénom	Domaine de spécialité	Séquences animées
BARQUANT	Philippe	Expert ascenseur	Ascenseur SSIAP1
BOHAS	Yann	Expert incendie	SSIAP1 ,2 et 3
DUPUY	Thierry	Expert Electricité	Eclairage de secours
MAIFFRET	Gérard	Expert ascenseur	Ascenseur SSIAP1
MEME	Hervé	Expert électricité	Electricité SSIAP1
MENENDEZ	Manuel	Expert incendie	SSIAP1, 2 et 3
MOTUS	Julien	Expert incendie	SSIAP1 et 2
TURGOT	Jean-Marc	Expert incendie	SSIAP1 et 2
VEREY	Thierry	Expert incendie	SSIAP1 et 2

En annexe : un dossier par formateur